



EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
du Conseil de Communauté de l'Agglomération Dijonnaise

Séance du 30 Mars 2006

Membres présents :

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : M. CLAUDET et Mlle MASLOUHI

M. REBSAMEN, M. ESMONIN, M. BACHELARD, M. PRIBETICH, M. MASSON, M. ETIEVANT, Mme POPARD, M. JULIEN, M. FOUILLOT, M. MARTIN, M. RETY, M. LABORIER, M. SAUNIE, M. DOUHAI, M. DUPIRE, M. BERTELOOT, Mlle MASLOUHI, M. GERVAIS, M. PETITJEAN, M. OBRIOT, M. BARBEY, M. GILLOT, Mme BLIGNY, M. LAURENT, Mme GARRET-RICHARD, Mme DARCIAUX, M. JOLY, M. DESVIGNES, M. DUBOIS, M. MARCHAND, M. DANIERE, M. HESSE, M. PINON, M. MAGLICA, M. FOUCHERES, Mme FLAMENT, M. PILLIEN, M. BOUHELIER, Mme COLOMBET, M. PERRIN, Mme MASSU, M. SOUMIER, Mme DELEBARRE, Mme BIOT, M. PARIS, Mme TENENBAUM, M. NOWOTNY, M. MILLOT, Mme LEMOUZY, M. BRUYERE, M. IZIMER, Mme ROY, M. MOREAU, M. DÉTANG, M. CHEVIGNY, Mme HERVIEU, M. ALLAERT, Mme BERNARD, M. GONDELLIER, Mme DURNERIN, M. BELLEVILLE, Mme AVENA, M. BOURNY, M. CLAUDET.

Membres absents :

M. MENUT, M. DELATTE, M. CHAPUIS, Mme BESSIS, M. BRIOT, M. BERNARD, M. DODET, M. BEKHTAOUI, M. GILLOT pouvoir à M. FOUILLOT, M. LECHAPT pouvoir à M. CLAUDET, M. NUDANT pouvoir à M. BRIOT, Mme MANSAT pouvoir à Mme POPARD, M. BRENOT pouvoir à M. PERRIN, M. ROIZOT pouvoir à M. BARBEY, M. CARBONNEL pouvoir à M. MOREAU, M. AUDARD pouvoir à M. ESMONIN.

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES - Radio Shalom Dijon - Demande de subvention

Radio Shalom Dijon est une radio associative largement investie dans la vie locale de l'agglomération, tant sur le plan politique, social, culturel que sportif.

Afin de maintenir une telle diversité de programme et d'assurer la qualité de leur diffusion, l'association se doit de perfectionner l'équipement de son studio.

Radio Shalom a déjà obtenu des aides auprès du Fond de Soutien à l'Expression Radiophonique qui n'apporte que la moitié du financement nécessaire, soit la somme de 15 000 €.

L'association, dont la trésorerie est fragile, a sollicité le Grand Dijon pour obtenir un financement complémentaire sans lequel elle ne pourrait mener à bien son projet.

La Communauté d'agglomération propose de participer au financement de ces nouveaux équipements à hauteur de 3 000 €.

Vu l'avis favorable du bureau.

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré,

DECIDE

- **D'accorder** une subvention de 3 000 € à Radio Shalom Dijon pour le perfectionnement de l'équipement de son studio d'enregistrement.
- **D'autoriser** Monsieur le Président à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération

Publié le **31 MARS 2006**
Déposé en Préfecture le



PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

- 4 AVR. 2006

